



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50801

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport annuel sur les sectes, publié par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires). Ce rapport décrit les méthodes employées par les sectes, pour s'installer dans les « niches nouvelles ». Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication, représenté au sein du comité exécutif de pilotage opérationnel de la Miviludes, est sensible à la prévention et à la lutte contre les dérives sectaires. Bien qu'aucune manifestation sectaire n'ait été constatée à ce jour dans les secteurs d'activités qui relèvent de son autorité, il n'est bien entendu pas exclu que les groupes sectaires tentent à l'avenir d'utiliser les structures culturelles comme sources potentielles de recrutement. Aussi, le ministère de la culture et de la communication renforcera-t-il sa contribution au travail interministériel de prévention et de sensibilisation mené par la Miviludes établissant un lien informatique entre le site internet du ministère et celui de la Miviludes, et en développant de nouvelles actions de sensibilisation de son personnel aux dérives sectaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50801

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5235

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8511